

**COMMISSION FEDERALE**  
**« PROJETS SPORTIFS FEDERAUX »**  
**PROCES-VERBAL N°3 DU 31 MAI 2022**

**SAISON 2021/2022**

**Présents :**

Eric SAGOT, Président Commission PSF, Michelle AKILIAN (Responsable Pôle Développement), Christophe DURAND (Trésorier Général Adjoint), Pierre VOUILLOT (Représentant Président de Ligue – titulaire), Christian ALBE (Trésorier Général), Daniel MAISONNIAL (Représentant Président de Comité – titulaire), Sébastien FLORENT (Secrétaire Général).

**Absents :**

Eric TANGUY (Président FFvolley), Florence NOËL (Responsable Pôle Outre-Mer), Nicolas SAUERBREY (DTN Adjoint), Pierre MERCIER (vice-Président), Zélie AMARD (Secrétaire Générale Adjointe), Karim INAL (Représentant Président de GSA – titulaire), Delphine MORLOT-ROBACH (Représentante Président de GSA – suppléante), Axelle GUIGUET (DTN), Sébastien GONCALVES-MARTINS (Représentant Président de Ligue – suppléant), Jean-Baptiste BARON DEL AMO (Représentant Président de Comité – suppléant).

**Assiste :**

Yvan MAIROT (Réfèrent national PSF)

---

Le 31 mai 2022 à partir de 17h00, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

Adopté par le Conseil d'Administration du 07/07/2022  
Date de diffusion : 03/06/2022 (AA) puis 13/07/2022 (VD)  
Auteur : Eric SAGOT

## CAMPAGNE 2022 DES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

### EVALUATION PSF

Au 31 mai, il reste des CRF non renseignés sur Le Compte Asso :

- CRF 2020 : 72
- CRF 2021 : 85

Ces CRF devront être saisis impérativement avant le 30 juin 2022. Sans quoi, le reversement de la subvention sera demandé aux structures concernées.

### NOMBRE DE DOSSIERS PSF 2022

418 dossiers ont été déposés sur cette campagne 2022, contre 375 dossiers l'an passé, soit une augmentation de 11,5%.

### ENVELOPPE GLOBALE 2022

**Montant de l'enveloppe de base 2022 : 1 514 500 €**

Métropole: **1 367 115 €**

Outre-Mer: **147 385 €**

**Montant de l'enveloppe complémentaire 2022 : 60 500 €**

**Soit une enveloppe globale 2022 de 1 575 000€.**

Cette « enveloppe globale 2022 » est en baisse de **3,5%** par rapport à l'enveloppe globale 2021, qui incluait la part « France Relance », non reconduite cette année.

Toutefois, cette enveloppe 2022 est en augmentation de **14%** par rapport à l'enveloppe 2021 sans « France Relance ».

### VENTILATION DE L'ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE

Toutes les ligues ayant reçu plus de dossiers (GSA + comités) qu'en 2021 (ou qu'en 2020 si ce total était plus élevé) se verront attribuer une somme par dossier supplémentaire.

Ce forfait sera calculé en divisant l'enveloppe complémentaire nationale par le nombre de dossiers supplémentaires reçus par les ligues en augmentation. Les ligues n'ayant pas reçu davantage de demandes que les années passées, n'auront donc pas d'enveloppe complémentaire.

## **RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ANS**

Un mail sera diffusé aux ligues pour les informer du montant de leur enveloppe complémentaire, mais également :

- De la part minimum à destination des GSA,
- De la part maximum « Accession au sport de haut niveau » (max 15% selon l'ANS),
- Des crédits à destination du public féminin,
- Des crédits à destination des personnes en situation de handicap,
- Des crédits à destination des actions menées en territoires carencés (QPV, ZRR, ...).

## **CALENDRIER FIN DE CAMPAGNE 2022**

### **MAI**

31 mai: Réunion de la CF PSF (bilan dossiers + répartition enveloppe comp.)

### **JUIN**

Avant le 3 juin: annonce des enveloppes complémentaires aux ligues (+ part min à respecter pour les GSA et les publics spécifiques) et travail des Commissions Régionales pour la répartition des enveloppes

Lundi 13 juin: retour des propositions des CR PSF

Semaine du 20 juin: réunions finales de la CF PSF

Semaine du 27 juin: Annonce de la répartition à l'ANS

**Le Président**  
**Eric SAGOT**

**Le secrétaire de séance**  
**Yvan MAIROT**